

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 11 avril 2023 à 20 heures 30 minutes  
à la Mairie  
Quorum : 7

**Présents :**

M. BEZIAUD Pascal, M. DERAZE Frederick, Mme FOUCHET Odile, Mme GABEAUD Jennifer, Mme GODIN Fabienne, Mme GOGUET Aurélie, M. GOUJEAUD Thierry, M. RULLAND Alain

**Procuration(s) :**

M. COMTE Christophe donne pouvoir à M. GOUJEAUD Thierry

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. COMTE Christophe, Mme MARCHAL Géraldine, Mme ROUSSELLE Océane

**Secrétaire de séance :** Mme FOUCHET Odile

**Président de séance :**

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2023**

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil du 20 mars, ce dernier est adopté à l'unanimité.

**2. DROIT DE PREEMPTION**

Aucune déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption n'ayant été reçue, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**3. APPROBATION DU CONTRAT DE PROXIMITÉ 2022-2026**

Vu la délibération n° 113 du 20 mars 2023 de l'assemblée départementale approuvant les contrats de proximité et autorisant la Présidente du Département de la Charente-Maritime à les signer,

Considérant la volonté du Département de la Charente-Maritime de formaliser son engagement aux côtés des 13 intercommunalités et des 463 communes de son territoire à travers l'élaboration de Contrats de proximité au profit du développement du territoire,

Considérant que cette volonté partagée par Vals de Saintonge Communauté et les communes du territoire a favorisé l'élaboration du Contrat de proximité des Vals de Saintonge,

Considérant que ce contrat de proximité prend en compte les spécificités du territoire des Vals de Saintonge,

En conséquence, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité :

- Approuve le contrat de proximité du territoire de Vals de Saintonge,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération,
- Prend acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

**4. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire du 30 janvier 2023 relative au Fonds d'accélération de la transition écologique "Fonds vert" exercice 2023, mentionnant la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public parmi les opérations éligibles,

CONSIDERANT l'action engagée par la Commune, visant à réaliser des économies d'énergie en remplaçant le parc de luminaires actuel de la commune par les ampoules LED à basse consommation, les travaux de changement de toutes les ampoules standards de l'éclairage public en ampoules LED à faible consommation font partie du dispositif.

Le devis établi par le SDEER s'élève à 11 939,37 euros HT dont la moitié, 5 969,68 euros HT restent à la charge de la commune. Le fonds vert peut subventionner cette part, sans pourcentage défini, mais dans la limite des 80 % de participation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité **DECIDE** :

- De demander la subvention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### 5. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité adopte le budget principal qui s'établit comme suit :

##### FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement	526 836,85	325 155,35
Résultat reporté		201 681,48
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>526 836,85</b>	<b>526 836,85</b>

##### INVESTISSEMENT

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits d'investissement	188 709,71	300 533,49
Reste à réaliser	86 647,68	3 750,00
Solde d'investissement reporté	28 926,10	
<b>Total section d'investissement</b>	<b>304 283,49</b>	<b>304 283,49</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>830 770,34</b>	<b>830 770,34</b>
------------------------	-------------------	-------------------

#### 6. VOTE SUR L'APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DANS LE CADRE DE LA NOMENCLATURE M57

Compte tenu de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Cette procédure nous permettra d'éviter de prendre des décisions modificatives.

#### 7. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé de procéder à des travaux dans les logements communaux. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 20 000 euros TTC. Ces travaux sont subventionnables par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide :

- De demander la subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### 8. RÉOUVERTURE DES TOILETTES DU PARVET

A l'approche de l'été, des travaux devront être envisagés afin de pouvoir réouvrir les toilettes du Parvet qui font régulièrement l'objet d'actes de vandalisme.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour que des devis soient demandés.

#### 9. COMITÉ SYNDICAL DU 21/03/2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie GOGUET qui fait le compte-rendu du dernier comité syndical du SIVOS Haimps-Sonnac.

- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022 qui fait apparaître un déficit de fonctionnement de 734,42 euros et un déficit d'investissement de 1 159,12 euros
- Vote de l'affectation du résultat 2022

- Vote du budget principal qui s'équilibre en fonctionnement à 212 809,87 euros et en investissement à 2 325,77 euros
- Vote des participations des communes au fonctionnement du SIVOS pour 2023 :
- LOUZIGNAC : 5 400,00 euros
- BRIE-SOUS-MATHA : 7 200,00 euros
- HAIMPS : 58 663,52 euros
- SONNAC : 65 111,45 euros
- Vote des subventions : 100 euros par classe et 100 euros pour les DDEN

#### **10. CONSEIL D'ÉCOLE DU 30/03/2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jennifer GABEAUD qui fait le compte-rendu du dernier conseil d'école.

- Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2023-2024
- Bilan du marché de Noël et du carnaval
- Stages de Remise A Niveau (RAN)
- Remerciements et demandes de travaux
- Sécurité : alerte incendie et PPMS
- Sorties et projets à venir

A la demande des enseignantes, une demande de devis a été faite à l'entreprise BONNAUD pour la vitrification des planchers des deux classes. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité l'autorise à faire une demande de subvention auprès du Département.

#### **11. EFFACEMENT DES RÉSEAUX - 3<sup>ème</sup> TRANCHE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, pour donner suite à notre réclamation, le SDEER a renoncé à nous faire payer le devis complémentaire pour cette tranche et les travaux vont débiter.

Le rendez-vous de pré-chantier a eu lieu le jeudi 6 avril en présence de Monsieur QUEREAU du SDEER et de Monsieur ENAUD d'EIFFAGE.

Les travaux débiteront le 11 avril pour une durée de 9 semaines (avec une équipe). La cabane de chantier et les matériaux seront disposés derrière le hangar communal.

La réception pourrait avoir en juillet et l'enlèvement des poteaux devrait pouvoir se faire avant la fin de l'année.

Les réunions de chantier sont fixées les jeudis 20 avril, 4 mai, 18 mai et 1<sup>er</sup> juin à 9h30 sur place.

#### **12. ENERGIE TEAM – PLANTATION DE HAIE**

La société Energie Team souhaite offrir des arbres aux riverains de la commune impactés visuellement par la ferme éolienne du Briou. Cette mesure est totalement gratuite et indépendante de tout autre dispositif de compensation. Les personnes concernées ont reçu un flyer pour se faire connaître auprès de la SARL LARNAUD pépinières et les plantations pourront avoir lieu dès l'automne prochain.

Sont concernés : le Cluzeau, chemin de Moirée et la rue du Grand Pont.

#### **13. CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30/04/2023**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du dernier conseil communautaire. Au cours de ce dernier, ont été votés 20 comptes administratifs 2022 et 19 budgets primitifs 2023.

Le budget principal 2022 s'équilibre en fonctionnement à 40 089 178 euros et en investissement à 7 327 257 euros. Il répond aux orientations budgétaires suivantes :

Limiter l'incidence de l'augmentation conjoncturelle des dépenses de fonctionnement en réajustant la stratégie à long terme

Ajuster la politique d'investissement

Prendre les mesures indispensables pour limiter la dégradation des ratios de gestion

Les taux d'imposition 2022 ont été maintenus pour 2023.

La taxe des ordures ménagères : l'augmentation refusée lors du dernier conseil communautaire s'étalera finalement sur trois ans pour atteindre dans notre secteur un taux de 9,29 % en 2025.

Pour 2023 les nouveaux taux seront en zone A 8,91 % (au lieu de 8,73), en zone B 8,44 % (au lieu de 8,73) et zone C 8,38 % (au lieu de 8,90).

#### 14. BILAN DE L'APRÈS-MIDI DÉCO ET DE LA CHASSE AUX OEUFS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne GODIN qui fait le compte rendu de ces deux animations. Il y a eu une dizaine d'enfants présents à l'après-midi déco au cours duquel des œufs ont été décorés.

Le dimanche 2 avril 29 enfants ont participé à la chasse aux œufs qui malheureusement, compte-tenu du temps, s'est tenue dans la salle des fêtes. L'après-midi s'est terminé par un goûter offert aux enfants par la municipalité et un œuf offert par l'association Les Loisirs du village.

#### 15. PROJET PISCINE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain RULLAND qui présente une idée de projet périscolaire à la piscine de Fresneau. Ce projet n'est pas totalement abouti pour le moment.

#### 16. QUESTIONS DIVERSES

– **CHENIL**

Notre employé communal va faire un nouveau chenil à l'emplacement de celui qui nous a été volé.

– **ORDURES MÉNAGÈRES**

Nous ne savons toujours pas quand le camion robotisé passera à Haimps. D'autre part, Madame Jennifer GABEAUD signale que plusieurs endroits auraient besoin d'un aménagement au sol.

– **CONTRÔLE DE L'AIRE DE JEUX**

L'aire de jeux a été contrôlée par VERITAS, dont les recommandations ont été réalisées par notre employé communal. Nous avons obligation de mettre un panneau « Interdiction de fumer » à l'intérieur de l'aire de jeux, ce qui sera fait prochainement.

Le Secrétaire de séance,

Fait à HAIMPS  
Le Maire,

